Affaires remises:
Ed. Gautier, détournement; John Donovan, blessure avec intention de tuer; Emma Logan, larcin.
Mêlée presque:
Aaron Smith, détournement.
Trouvé coupable:
Chas. Randolph, vol avec effraction.
Acquittée:
Minerva Antoine, blessure.

Section B—Juge J. C. Meiss.

Acquitté:
Henry Scott, blessure.
Trouvé coupable:
Henry Jones, vol avec effraction.
Affaires remises:
Chas O'Brien, Ralph Jacoby, Wm Bauman et Thos Mahan, vol avec effractions; Nick Bulger, blessure.

Deuxième Cour de Police Correctionnelle—Geo Johnson—bris de paix; $10 d'amende ou 30 jours d'incarcération.
Emma Davis, Mary Brown—bataille et bris de paix; $2 50 d'amende ou 10 jours de prison.
Eliza Biddle—bataille et bris de paix; $10 d'amende ou 30 jours de prison.
Charles Williams, James Turner, John Price—allures suspectes; $25 d'amende ou 30 jours d'emprisonnement.
Gertrude Black—bris de paix et langage obscène; $20 d'amende ou 60 jours de prison.
Dan. Scott—allures suspectes; $10 d'amende ou 30 jours d'incarcération.
Robert Gerbach—allures suspectes; $25 d'amende ou 30 jours de prison.

Mis sous caution:

Mme M. Cassimore, ivresse et bris de paix; Cleo Mitchell, Maud Harrison, Ruth Wilson, Hazel Smith et Mabel Smith, vol.

Jos Bistendo—attaque et blessures à main armée; envoyé en prison sans bénéfice de cautionnement.

Envoyés devant la cour criminelle:
Célest ne Harrison, vol avec effraction; Bernard Capillion, port d'arme cachée.

Arrivée des Etrangers à la Nouvelle-Orléans.

Les étrangers nous arrivent de toutes les points du pays, des Etats du Nord-Est, des Etats du Nord-Ouest des Etats du Centre; principalement des Etats de la Vallée du Mississipi. Les grands hôtels, tels que le St-St-Charles, le Pickwick, le Grunewald, etc., sont déjà pleins. Que sera-ce donc dans quelques jours, alors que l'on attendra d'heure en heure l'arrivée du Roi et que les fêtes du Carnaval seront réellement commencées.

Nous ne pouvons ni ne voulons entrer dans aucun détail à ce sujet. Il nous serait possible de remplir une colonne de noms d'étrangers distingués, financiers, présidents de banques, de compagnies d'assurances, chefs de grandes maisons de commerce, directeurs de grands usines, politiciens et autres, auteurs et acteurs, hommes d'affaires de toute sorte, de toute origine, attirés de toutes les côtes des Etats appartenant à toutes les branches de l'activité humaine—qui sont ici déjà ou y seront bientôt et ont annoncé leur prochaine arrivée.

La preuve de ce que nous avançons, c'est que les propriétaires de nos grands caravansérails, ne sachant où donner de la tête et ne pouvant répondre par un refus brutal à des demandes poliment faites de logement, ont été obligés eux-mêmes de louer des chambres à droites et à gauche, dans les environs de leurs établissements, pour satisfaire autant que possible leur clientèle d'élite.

Que quelques malaisés ou malappris,—ils sont rares à la Nouvelle-Orléans, plus rares même à la Nouvelle Orléans que partout ailleurs,—cherchent à tirer grossièrement parti de cette bonne volonté et à faire quelques sous de plus qu'à l'ordinaire, cela est possible; bien que nous en doutions fort.

Nous avons d'autres idées sur un pareil sujet.

Un passé très heureux, très honorable, a établi la popularité du Carnaval de la Nouvelle-Orléans. Consolidons-la, à force d'amabilités, de complaisances, et en développant, chaque jour davantage, chez nous et autour de nous, l'esprit d'hospitalité, qui a si puissamment contribué à donner à notre ville, une réputation si brillante et si enviable.

La collision du Dumois et de l'Argo.

Décision rendue par le Bureau des Inspecteurs.

Le Bureau des Inspecteurs des bateaux à vapeur, a rendu, hier, au arrêt sur la collision du Dumois et de l'Argo, qui a fait tant de bruit, et causé la mort des jeunes Hester et Bie aine, reporters du *Picayune*. Le Bureau a demandé la suspension, pendant 265 jours, du capitaine Brown, de l'Argo, et du pilote Wm Lambard, du steamship Alfred Dunois.

Tel est le résultat de l'enquête: une double suspension qui prouve qu'il y a eu faute et que l'on a été coupable, des deux côtés.

Reste à savoir si cette décision est de nature à produire, à l'avenir, un effet salutaire.

Collision.

Vers dix heures, hier matin, une collision a eu lieu, à l'angle des rues Carondelet et Erato, entre le char No 9, en charge de l'électricien Hy Williams, et une charrette, que conduisait T. Riche. Ce dernier a été jeté à terre, mais n'a reçu que de légères blessures. Les dommages causés au véhicule ont été d'environ $10.

Attaqué et volé.

Eug. Bickham, coiffeur, s'est présenté au poste du cinquième precinct, l'avant-dernière nuit, et y a déclaré qu'il avait été attaqué par des malfaiteurs qui lui ont volé $10.

Bickham se trouvait en compagnie de Will Douglas; ils arrivaient tous deux d'Amite City.

A la jonction des compagnies Mississipi Valley et I. C. RR., ils ont été accostés par quatre nègres, qui, après avoir retourné leurs poches, se sont enfuis dans les bois. Le caporal Trenchard et les officiers Morgan et Marr se sont aussitôt rendus à l'endroit indiqué.

Ils y ont rencontré les détrousseurs, qui ont tiré plusieurs coups de revolver sur eux, sans les atteindre.

Les agents de police ont également usé leur revolver, mais les voleurs s'étaient dissimulés dans les broussailles.

En faisant une seconde tournée, plus tard, les agents ont arrêté trois individus aux allures suspectes.

Le Teint De Toute Dame
devrait être clair et doux; c'est dans l'ordre de la Nature. Pour vous assurer un teint parfait, pour stimuler les pores affaiblies par l'action de savons impropres, pour nettoyer et éclaircir, servez-vous du

SAVON D'HEISKELL

Il fait disparaître les taches de rousseur, le hâle et le bronzé de la peau. Il guérit toutes les affections peu graves de la peau.
Chez les pharmaciens ou par la poste, le pain: 25 c. Echantillon contre reçu d'un timbre-poste.
Schieffelin, Halloway & Co., 301 Commerce St., Phila.

La vente de l'habitation Esperanza.

MM. Spear et Escoffier ont vendu, hier, à la chambre des encans, rue Baronne, près Gravier, la plantation Esperanza, devenue fameuse depuis la faillite de la banque du Commerce.

L'habitation est située sur la rive droite du Bayou Lafourche. C'est une propriété de valeur ayant rapporté 6,300 tonnes, l'an dernier, et promettant d'en donner 10,000 cette année.

On a vendu, comme temps, à peu près tout le matériel, un moulin de 5 pieds avec cylindres, 3 évaporateurs, 6 clarificateurs, un vacuum pan de 6 pieds, des centrifuges, 198 cars à sucre, une fonderie Farrell et d'autres appareils et instruments propres à la culture et à la fabrication de sucre.

La mise à prix étant de $40,000, deux rivaux la feront monter de $500 en $500 de surenchères, à $50,000. Enfin, la propriété a été adjugée à MM. Prejean et Louis Dehon.

Le Juge De la Bretonne et le Reporter Hearsey.

Une assez singulière scène s'est passée, hier matin, à la Seconde Cour de Recorder. C'était l'assistant-recorder De la Bretonne qui siégeait. Il avait paru dans l'*Evening Telegram* un article dans lequel on critiquait vivement le recorder. L'article n'était pas signé, mais on savait qu'il émanait de la plume de M. Hearsey, reporter du journal en question. Or, M. Hearsey était dans la cour, comme à Fordinaire, occupant la place réservée aux reporters.

On savait, dans le public, que le juge suppléant était irrité de cet article et qu'il comptait interpeller, à cet égard, le reporter. C'est dans cette attente que la foule s'était portée à l'audience d'hier matin.

A peine M. de La Bretonne était-il sur son siège qu'il interpella M. Hearsey et le menaça de le punir pour mépris de cour.

M. Hearsey, mais s'émouvoir, lui fit remarquer que s'il se croyait offensé, il n'avait qu'à faire un affidavit et laisser la justice suivre son train ordinaire.

C'est alors qu'intervenant un avocat, M. A. Dunn qui fit savoir que son client observer à l'assistant-recorder qu'étant l'offensé, il ne se trouvait pas dans les conditions tiques pour porter un jugement impartial, attendu qu'il était à la fois juge et partie.

De son côté, M. Hearsey affirmait qu'il n'avait rien inventé et qu'il n'y avait pas une seule des assertions qui lui étaient reprochées qui ne fut vraie et facile à vérifier.

Heureusement, après la séance il y eut des pourparlers entre le juge et le reporter et tout s'arrangea; de telle sorte que M. Hearsey ne fut plus inquiété. "J'ai tout lieu de croire, lui a dit le juge, du haut de son siège, que vous n'avez pas eu l'intention de m'offenser; par conséquent, je ne ferai aucun affidavit contre vous."

L'affaire des frères Blanc.

Le cas des frères Blanc, qui sont accusés du meurtre de M. Begnaud, le 21 avril dernier, à Scott, continue à intéresser vivement les habitants de Lafayette.

L'avant dernière nuit, après que le juge eut renvoyé le procès au 20 février, douze citoyens armés en sont présentés au sherif Broussard et lui ont offert de monter la garde au dehors de la prison. Le sherif n'a pas osé refuser mais comme il n'était pas trop sûr des intentions des gardiens volontaires, il a eu la précaution de faire sortir les prisonniers par une porte de derrière, et les a conduits en un lieu de sûreté. Le sherif a refusé de dire où il a caché ces prisonniers, mais a promis de les conduire à la cour le jour du procès.

Arrestation de Robert B. Dean.

Robert B. Dean, alias Irving Shepard, a été arrêté, hier matin, et écroué à la prison de paroisse.

Dean est l'individu qui s'est évadé de la station du premier precinct, hier matin, où il avait été conduit en attendant son tour d'être jugé par le juge Finnegan.

Le chef Gaster a été agréablement surpris, hier matin, en recevant la nouvelle, par un télégramme, de l'arrestation de Dean à Shewebury.

Le capitaine Journée et le détective Littleton sont partis aussitôt, et quelques heures après revenaient avec le prisonnier.

Il a été interrogé hier soir, dans sa cellule, par un représentant de l'Abeille. Il a déclaré que sa journée de liberté lui a coûté $300. Il dit avoir payé ce montant à un agent de police qui a brisé je cadenas de sa cellule. Personne n'ajoute foi à cette histoire, mais le chef Gaster a néanmoins ouvert une enquête.

City Park.

Les commissaires du City Park, MM. Bernard Blaise, Landry, Frans, Sambola, Richards, Cucullu, Glandas, Landry, Thomas, Anselmas, Weinfurter et Knolle se sont réunis, hier soir, sous la présidence de M. Paul Capdevielle.

Le secrétaire, M. H. Mecconnier, a donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion.

Le président déclare qu'il a emprunté $500 de plus, à la banque, comme il avait été convenu.

Dans son rapport, le trésorier accuse une balance en caisse de $588 73; ce rapport, ainsi que celui du secrétaire aux finances, ont été référés au comité de finances.

M. Anselmas, président du comité exécutif, a ensuite soumis son rapport. Il déclare que les travaux du park ont été interrompus, ces jours derniers, par suite du mauvais temps. Il demande également qu'un versement de $500 afin de contribuer aux dépenses de l'embellissement du park.

Le rapport a été accepté à l'unanimité et pleins pouvoirs ont été donnés au comité.

Sur motion de M. Richards la Presse a été priée de contredire l'article publié lundi dernier relativement aux coups de fusils tirés dimanche dernier dans le parc.

M. Richards déclare que des soldats s'étaient réunis dans le parc, mais n'avaient tiré que hors des limites du parc.

Après avoir longuement discuté la question, les commissaires ont décidé de donner une fête champêtre au parc, le premier dimanche de mai. L'admission sera de 25 cents.

Le président devra choisir un comité de sept commissaires, afin de commencer les préparatifs.

M. Belmont à la Nouvelle-Orléans.

On nous annonce l'arrivée de M. August Belmont qui, fort occupé depuis son retour d'Europe, se sent fatigué et a besoin de repos. Il était d'abord allé en Floride, accompagné de son secrétaire. Mais celui-ci étant tombé malade, à St-Augustin, il lui a fallu retourner à New York.

Il est sur le point de se rendre dans le sud de la Californie où il passera quelques semaines, et il s'arrêtera, sur sa route, à la Nouvelle-Orléans pour assister aux fêtes du Carnaval.

Deux Pickpockets.

Samedi dernier, deux jeunes gens, T. C. Ely et W. V. Williams, avaient été arrêtés, au champ de courses, en qualité de "pickpockets". Ils ont longtemps protesté contre cette accusation et de nombreux amis sont venus, avant-hier, témoigner en leur faveur, devant le juge Arnauld. Cependant, leur façon de se conduire a paru si étrange au recorder, que malgré leurs dénégations, le juge les a condamnés tous les deux à $25 d'amende ou à 30 jours de prison. Le détective Dale que William accusait de l'avoir arrêté sans raison a fait des recherches nouvelles sur Williams qui a été obligé d'avouer qu'il n'était pas sans tache et qu'il avait déjà eu maille à partir avec la police.

Williams est toujours sous les verrous.

HOTEL DE VILLE.

SALON DU MAIRE.

M. Flower a reçu, hier, la visite du célèbre acteur Joe Jefferson.

Aucun autre fait à noter ne s'est passé. Cette semaine pas de séance de comités.

Le Conseil se réunira, mardi prochain, à l'heure régulière.

Accident.

Hier après-midi, vers cinq heures, J. F. Fisher, âgé de 71 ans, a été victime d'un accident qui lui a coûté la vie.

Fisher était monté sur un arbre dans la cour de M. W. E. Livaudais, rue Touro 1319 et scilait une branche, lorsqu'il est accidentellement tombé d'une hauteur d'environ 15 pieds et s'est cassé le cou. La mort a été instantanée.

Le coroner a fait la levée du corps qui a été ensuite transporté à la résidence des parents rue Douane, 155, près Marais.

Chute.

Loretta Grant, une petite fille de douze ans, âgée de 3 ans, jouait, hier soir, vers six heures, sur la galerie chez ses parents, rue du Camp, 911, lorsqu'elle est tombée d'une hauteur de 20 pieds et s'est grièvement blessée. L'ambulance a été mandée, mais la mère a refusé de faire transporter l'enfant à l'hôpital.

POUR RIRE.

LE CHARLATAN.

Messieurs, s'écria-t-il d'une voix assurée et sonore, écoutez-moi. Je ne suis point ce que je parais être. Je dirai plus, je suis ce que je parais n'être pas. Oui, messieurs, oui, avouez-le, vous me prenez pour un de ces pauvres diables venant implorer quelques gros sous de votre générosité. Eh bien! détrompez-vous; si vous me voyez ce soir dans Canal street, sachez que je n'y suis venu que pour le soulagement de l'humanité souffrante en général, pour votre bien en particulier, comme aussi pour votre agrément,

Les Courses.

Le temps semble s'être remis au beau mais il faudra bien une semaine pour mettre en bon état la piste des Fair Grounds.

Trois des six courses d'hier ont été gagnées par les favoris.

RÉSULTATS.

1re course—Loudon, 4|1 (Dorsey) 1er; Whiff, 15|1 (Beauchamp) 2e; Etarre, 4|1 (A. Barrett) 3e.

2me course—Nemo, 4|5 (Beauchamp) 1er; Onimocra, 7|5 (C. Reiff) 2me; Charlie Ross, 3me.

3me course—Olitan, 10|1 (T. Brown) 1er; Robert Bonner, égalité (C. Reiff) 2me; Double Dummy, 7|1 (Garner) 3me.

4e course—Rhett Goode, égalité [Garner] 1er; Domingo, 7|2 [Caywood] 2e; Marquise, 7|2 (A. Barrett) 3e.

5e course—Proverb, 5|2 [T. Burns] 1er; Harmony, 8|1 [A. Barrett] 2e; Dr France, 6|1 [Hough] 3e.

6e course—Jamboree, 6|5 (Hill) 1er; Renaud, 8|1 (M. Burns) 2e; Beal Gal, 5|1 (Dorsey) 3e.

A Port Eads.

Port Eads, 17 février—six heures du soir—Vent du sud, temps couvert ou partie.

Arrivés:

La nuit dernière, vapeur norvégien Blaamanden, de Compenhague; à Chas. F. Orthwein et fils.

Vapeur américain Joseph Obert Jr., de Bocas del Toro; à J. B. Camors et Cie.

NOUVELLES A LA MAIN.

Vols.—A trois heures, hier matin, un voleur s'est introduit dans la résidence de M. Jacob Trautman, rue St-Charles, 1223, et s'est enfui en emportant une quantité de provisions. Il a ensuite escaladé la barrière et est entré chez M. Chas. Stith, mais il a été découvert.

—Entre une et deux heures, hier matin, le restaurant de M. John Bennett, Place Commerciale 612, a été visité par un voleur, qui a fait sien un panier contenant des provisions. Cinq jambons volés dans le même endroit, ont été, plus tard, retrouvés par un agent de police.

—Mardi matin, deux nègres sont entrés dans la pharmacie de M. F. T. Royer, rue Annonsiation 1011, et pendant que ce dernier faisait une prescription, un des noirs s'est glissé derrière le comptoir et a volé une somme de $4.50.

A l'hôpital.—Thomas Robertson, cocher, a été envoyé à l'hôpital hier soir par les agents de police Schultz et Reiley qui l'ont trouvé à l'angle des rues Douane et Trémé souffrant de deux blessures.

Robertson déclare avoir été blessé lundi dernier à la station Welsh, au cours d'une querelle avec un nommé W. Jones.

Fracture.—Henry Dier, âgé de cinq ans, en jouant hier après-midi à l'angle des rues Girod et Franklin est tombé d'une hauteur de 5 pieds et s'est fracturé le bras droit. Il a été transporté à l'hôpital.

Blessure.—A cinq heures et demie, hier après midi, John Belan, demeurant rue Montégut, 628, en voulant descendre d'un char électrique, à l'angle des rues Canal et Décatur, est tombé et s'est blessé à la jambe gauche.

Un morceau de parchemin.

Un morceau de parchemin sur lequel il n'y a rien d'écrit n'est pas plus sans couleur que les cadavéreuses faces de ces infortunées personnes que nous avons l'habitude de nommer des "inventées". Quelle fausse appellation! Intimement convaincu qu'il y a chez ces personnes le décourragement, le découragement. Tant que la vivifiante puissance du "hustetter" n'aura pas été mise à pouvoir, et cela est possible tant qu'il n'y a pas extinction complète des facultés. On peut donner une vitalité nouvelle dans des membres débiles, de la redonner aux jeunes des faibles et des malades. C'est un tonique de la plus puissante efficacité et de la plus grande pureté, un préventif comme un curatif de la dyspepsie de l'état bilieux, "malaria", rhumatisme, nerveux et des troubles des reins. Il active l'appétit, rend le sommeil, combat les effets d'une fatigue excessive, de l'excitation, et rend sa les conséquences souvent funestes d'imprudences commises à la pluie ou à l'humidité.

AMUSEMENTS

Opéra Français.—Ah! la belle soirée que celle d'hier, à la salle de la rue Bourbon! Il est vrai que c'était le bénéfice de Mme Fondor, notre admirable Falcon et l'on n'a pas tous les jours l'occasion d'en entendre de cette force là, et possédant à un aussi haut degré toutes les qualités de l'emploi. Quel relief ai-je simant elle a su donner à la scène de la prison de "Faust"! C'était une véritable révélation, on pourrait presque dire une création.

C'est le plus grand éloge que nous puissions faire d'une cantatrice, à-propos d'un rôle comme celui de Marguerite, archi connu du public et ressassé par nous ne savons combien d'artistes.

Quant à son exécution de la Navraise, hier, elle a été plus chaleureuse encore, plus émouvante, plus entraînante qu'aux représentations précédentes. Il est difficile, suivant nous, d'aller plus loin dans l'interprétation de la tragédie lyrique.

Mme Fondor a été rappelée plutôt dix fois qu'une dans la soirée d'hier. Ce n'était que justice; et ce qu'il y a de mieux encore, elle a reçu une multitude de présents de beaucoup de valeur, sans compter les bouquets, dont on aurait aisément jonché toute la scène. Franchement, tout cela n'est que mérité.

Vendredi, la "Juive," avec M. Prévost, si brillant, dans le premier acte, que l'on assisterait à la représentation, rien que pour l'entendre chanter: "O ma fille chérie."

Samedi, une nouveauté, mais déjà célèbre en Europe "Paillasse" "Pagliacci", supérieurement montée avec MM. Massart, H. Albers, Doe, Fréche, Mlle Savine, pièce presqu'aussi dramatique que "la Navarraise". Ce sera, croyons-nous, un beau succès.

Dimanche, deux opérettes, en matinée, "Le Voyage de Suzette". Le soir, "La Fille du Tambour Major"—journée joyeusement remplie, comme on le voit.

St-Charles—Cette jolie pleinairerie que l'on appelle "A Texas Steer" a obtenu un succès durable; il est aussi vif aujourd'hui que dimanche dernier. Ce n'est pas seulement une farce que "A Texas Steer", c'est une véritable comédie. Elle est, du reste, très habilement jouée par d'excellents acteurs; elle tiendra l'affiche jusqu'à samedi soir, et nous avons la confiance qu'elle fera salle pleine jusqu'à la dernière représentation.

Académie de Musique.—Nous ne croyons pas que, depuis longtemps, l'Académie de Musique nous ait donné une pièce aussi bien faite, aussi bien écrite et plus dramatique que "le prisonnier de Zenda." Comme composition, c'est de premier ordre, nous en dirons autant de l'exécution. Rien d'étonnant à cela; c'est la troupe qui a créé la pièce à New York, qui continue à l'interpréter ici.

"Le Prisonnier de Zenda" n'a qu'un tort, c'est de nous être venu à un moment où il y a tant de distractions; sans quoi le théâtre serait foulé tous les soirs.

BULLETIN MARITIME.

MERCREDI 17 FÉVRIER 1897.

EXPEDIES EN DOUANE.

Steamship en 8 Pissott, Pissott, Cette, Hend.

ARRIVÉS.

BATEAUX A VAPEUR.

Grace Pitt, Garrick, Bas du Fleuve
Gruger Cleveland, Kenna, Bas du Fleuve
W T Scovell, Scovell, Shreveport

Arrivages de produits.

BAS DU FLEUVE—par steamer Grace Pitt—Pelican.

BAS DU FLEUVE—par steamer Grover Cleveland—394 barils sucre 88 barils mélasse

SHREVEPORT—par steamer W T Scovell—718 balles coton 678 sacs graine coton

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

JEUDI, 18 FEVRIER 1897.

Bayou Lafourche—LAFOURCHE, à 5 PM

Bayou Sara—WHISPER, à 5 PM

ELVES OF OBERON.

Les membres dont les noms suivent sont invités à se réunir à l'Opéra CH SOTE, jeudi, 18 février 1897, à 7 heures, pour élire officiers membres des deux comités et après réunion:

Comité de Réception.

JOS. S. DOAME, Président.

Thos. E. Davis,	W. A. Freret,
T. H. Lyons,	W. B. Schmidt,
Paul Capdevielle,	Jago G. Baker,
U. Lacoussière,	R. A. Gunard,
W. R. Irby,	J. P. Sigit,
R. McClosky,	C. P. Tupper,
J. E. Cheney,	R. L. Remien,
Lamar C. Quintero,	J. C. Morris.

Commissaires du Bal.

GUSTAVE PITOT, Président.

Leigh Carroll,	Dr J. J. D'Aquin,
Dr St-M. Fortier,	Jos. Bligt,
A. Recquet,	Hewes J. Curley,
W. G. Moore,	Frank A. Leovy,
W. B. Forsythe,	Cartwright Burke, Jr,
Horton Payne,	G. S. Westerfield,
J. G. Pepper,	Guy Horner.

Les portes s'ouvriront à 7 heures 30 du soir; le rideau se lèvera à 9 heures précises.

Les voitures arriveront à l'Opéra du côté de la rue St Louis, et après avoir déposé leurs occupants, se retireront du côté de la rue Toulouse.

Les messieurs ne pourront occuper des sièges qu'après que les dames auront été placées.

Il ne leur sera pas permis d'obstruer les allées, ni de descendre dans la salle de bal à moins qu'ils ne soient en toute de rigueur.

Les dames peuvent chapeaux et qui ne seront pas en grande toilette seront conduites aux étages supérieurs et ne seront pas admises dans la salle de bal.

Les invités sont prévenus que pour être admis au théâtre, il leur faudra présenter leurs cartes d'invitation, lesquelles sont strictement personnelles et ne peuvent être transférées.

Les musiciens sont priés de ne pas d'approcher de la salle et les danseurs avant qu'ait sonné la quatrième danse des masques.

Il ne sera pas donné de billets de sortie.

18 fév—1f

JOHN BONNOT.

Entrepreneur de Pompes Funèbres

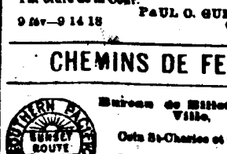

Ancien Bonnot, Directeur.
No 623 rue Ste-Anne,
Téléphone No 1042.
14dec—3m

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Simeon Landry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 51,561—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'elles en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William C. Landry, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

18 fév—18 22 27

Succ. selon de John Bauer et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 52,445—Division E—Attendu que Mlle Mary Bauer, jeune fille, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Bauer et femme, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

18fév—18 22 27

Succession de Rafael Jose.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 51,461—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'elles en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Yve Isabelle Jose, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

9 fév—9 14 18

Succession d'Alfred Marchand.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 52,358.—Division E—Attendu que Frank Zengel, Administrateur Public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alfred Marchand, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

9 fév—9 14 18

CHEMINS DE FER.

SOUTHERN PACIFIC COMPANY (TEXAS & NEW ORLEANS) SUNSET ROUTE

Bureau de Billets de la Ville, Coin St-Charles et Canal.

Depot de Passagers, Tête de l'Avenue Esplanade

TRAIN DE SERVICE QUOTIDIEN.

	Départs.	Arrivées.
Express de la Californie	No 20. 8 41 p. m.	No 19... 7.30 a. m.
Malle rapide de Texas et du Mexique	No 18. 9.05 [illegible]	No 17... [illegible] p. m.

Pullman Buffet Drawing Room Sleepers Nos 19 et 20 entre la Nouvelle-Orléans, Los Angeles et San Francisco. Nos 17 et 18 entre la Nouvelle-Orléans, Houston et Galveston; Nouvelle-Orléans et San Antonio; San Antonio et la ville de Mexico.

Weekly Tourist Sleepers quittent la Nouvelle-Orléans tous les mercredis pour San Francisco.

fév—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. C. ROBINSON REALTY COMPANY LIMITED.

VENTE JUDICIAIRE.

Succession d'Edmond J. Hart.

No 45,308—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR W. C. H. ROBINSON REALTY COMPANY LIMITED, W. C. H. ROBINSON, Commissaire, Bureau, Bâtisse Hennen, 913 rue Gravier—JEUDI, le 4 mars 1897, à midi, à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District, daté le 15 janvier 1897, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations y qui s'y trouvent et tous droits et privilèges y appartenant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Magazine, Calliope, autrefois Duplantier, désigné par la lettre A, sur un devis annexé à un acte passé pardevant E. Bouny, notaire en cette ville, le 18 juillet 1867, et mesurant quarante deux pieds sept pouces de face à la rue Calliope, autrefois Bartholomew ou Clio, sur cent cinquante trois pieds onze pouces quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une belle résidence en briques. No 1727 rue Calliope, comprenant vestibule, gas, salon double, salle à manger, commodité domestique et plusieurs chambres à coucher bien situées. Grande cour sur le côté.

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous droits et privilèges là dessus y appartenant situés dans le premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Calliope (autrefois Duplantier), Camp, Gaiennie (autrefois Bartholomew), ou Clio et Magazine, désignés par les numéros un et deux, sur un plan dressé par L. Smigt, voyer, sous la date du 1er mars 1844, et déposé pour référence en l'étude de L. T. Carr, alors notaire en cette ville. Les dits lots se touchent et mesurent comme suit:

Lot No 1 vingt-et-un pieds quatre pouces de face à la rue Calliope, quatre vingt dix sept pieds six quatre lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 2, cent sept pieds sept pouces et une ligne sur la ligne du côté opposé et vingt trois pieds sept pouces en largeur sur la ligne du fond; et le lot No 2 mesurant vingt et un pieds quatre pouces de face à la rue Calliope, quatre vingt dix sept pieds cinq pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de divisions du lot No 1, quatre vingt sept pieds quatre lignes sur la ligne du côté opposé et vingt trois pieds sept pouces et une ligne en largeur sur la ligne du fond. Les améliorations consistent en une grande bâtisse en briques à trois étages Nos 1116 et 1118 rue Calliope, contenant vestibule, gas, salon, salle à manger, cuisine, etc., et plusieurs chambres à coucher.

Deux neuf certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous droits et privilèges y appartenant situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Pritania, Valmont et Dufossat, d'après un plan de W. Forshey, voyer, déposé en l'étude de C. C. Lanfroy ou Ladreyte, autrefois un notaire en cette ville.

Les dits lots Nos nû à dit îlet inclusivement et le lot No 19 vingt quatre mesurant chacun trente pieds de façade sur la rue Perrier, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, et les lots Nos cinse à vingt-et-un inclusivement mesurant chacun, trente pieds de face sur la rue Pritania, sur cent pieds et dix pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No vingt-deux mesurant dix huit pieds de face sur la rue Pritania, vingt huit pieds et deux pouces en largeur dans le fond, cent pieds dix pouces de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No vingt-un, et cent pieds de haut pouces et trois lignes de profondeur et façade sur la rue Valmont; et le lot No vingt-trois mesurant trente pieds quatre pouces de face sur la rue Perrier, vingt huit pieds et deux pouces sur la ligne du fond, cent pieds et trois lignes de profondeur et façade sur la rue Valmont, et cent pieds de profondeur sur la ligne du côté opposé.

Six certains lots de terre avec les améliorations qui y trouvent, et tous droits et privilèges là dessus y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, qui (îlet autrefois appelée Ville de Jefferson et dans le parlé communément appelée faubourg Avart et désignés comme les lots 7 à 12 inclusivement, de l'îlet borné par les rues Bouden-nuit, Pitt, Soniat et Defon sur un plan de W. Forshey, voyer, déposé pour référence en l'étude de C. C. Lanfroy ou Ladreyte, autrefois un notaire en cette ville.

Les lots Nos 5 et 6 ayant chacun une façade de 32 pieds; le lot No 7, 31 pieds, et le lot No 8, 30 pieds sur la rue Pitt sur 100 pieds de profondeur à chacun entre lignes parallèles; le lot No 9 mesurant trente pieds sur la rue Pitt et Soniat; et les lots Nos 10 et 12 ayant chacun une façade de 31 pieds sur la rue Soniat, sur 100 pieds de profondeur.

Deux certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous droits et privilèges y appartenant situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Calliope, David et Salomon et désignés par les Nos 1, 2, 3, 5 et 19 à 26 inclusivement sur un plan annexé à un acte passé pardevant E. Barnett, ancien notaire en cette ville, le 7 juin 1867. Les dits lots Nos 1, 2 et 3 mesurant chacun 22 pieds de face à la rue Canal sur 105 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 3 mesurant trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Canal sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; les lots Nos 19 et 20 mesurant chacun 21 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Desonier sur 105 pieds de profondeur entre lignes parallèles; les lots Nos 21 et 22 mesurant chacun 22 pieds de face à la rue Douane sur 105 pieds de profondeur entre lignes parallèles; les lots Nos 24, 25 et 26 mesurant chacun 24 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue David sur 105 pieds 10 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Canal et David.

Tout et en partie des certaines mercenaux ou portions de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges là-dessus y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, comprenant ce qui est connu comme la Ferme St-Leon et le détient O. B. Hall et décrits comme suit:

1o Six huit lots de terre formant tout l'îlet ou portion de terre désigné par le numéro quatre borné par l'avenue Marigny, les rues Bruxelles, Trésor et Warsaw et numérotés un à dix-huit inclusivement.

2o Trois lots de terre désignés par les Nos 1, 2, 3, comprenant la portion triangulaire de terre désignée par le No 5, laquelle est bornée par l'avenue Marigny les rues Trésor et Warsaw et mesurant 205 pieds de face à la rue Trésor, 101 pieds, 5 pouces et 6 lignes de face à la rue Warsaw et 229 pieds 8 pouces de face à l'avenue Marigny.

3o Dix-huit lots de terre, formant le tout de l'îlet ou portion de terre, désignés comme îlet No 3, borné par le Chemin de Gentilly, les rues Bruxelles, Trésor et l'avenue Paris et étant numérotés de 1 à 18 inclusivement.

4o Vingt-huit lots de terre, formant le tout de l'îlet de terre numéroté 9, borné par les rues Treasure, Abundance, Bruxelles et l'avenue Paris, étant numérotés de 1 à 28 inclusivement.

5o Vingt-huit lots de terre, formant le tout de l'îlet de terre numéroté 8, borné par les rues Warsaw, Bruxelles, Treasure et Abundance, étant numérotés de 1 à 28 inclusivement.

6o Vingt lots de terre formant le tout de l'îlet numéroté 6 borné par les avenues Leonidas et Marigny et les rues Havane et Abundance étant numérotés de 1 à 20 inclusivement; lesquels dits plusieurs lots ou portions de terre, furent acquises par le dit défunt Edmond J. Hart, à la vente publique faite par le shérif de cette paroisse le 13 mai 1877.

Tout et en partie, les lots et portions de terre, et après décrits, situés dans le Troisième district de cette ville, étant une portion du morceau de terre connu comme le morceau Gentilly ou Vance et lesquels dits lots ou portions de terre lel décrits, sont désignés par une couleur gris-pâle, sur un plan dressé par A. A. D'Hémécourt, voyer, le 22 juin 1844, déposé pour références en l'étude de F. P. Labarre, alors un notaire en cette ville, dont une copie est annexée à un acte passé pardevant Samuel Flower, un not